

SÉANCE extraordinaire

Le 20 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 20 décembre 2022, à 17 h 30, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Meggie Ritchie.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

221220.386 DEMANDES

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

• Campagne sociofinancement 2022-2023 – Club de motoneige les Sentiers blancs;	400 \$
• Groupe résidences AB Inc. – Demande de contribution financière – Fête de Noël;	- \$
• La Guignolée Dr Julie en région – Accroche-cœur;	1 000 \$
• Demande de commandite – Comité des loisirs Villa Pabos	150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.387 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2022 représentant une somme de 351 250.24 \$ pour le journal des achats et une somme de 39 195.04 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.388 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SIGNALISATION CHEDORE – DÉCONSTRUCTION DU BISTRO CYR

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro

20220544-L, au montant de 8 138.13 \$, toutes taxes comprises, excluant le crédit de la facture numéro 20220544-L-CR de (1 379.70 \$) Signalisation Chedore pour la signalisation nécessaire lors des travaux de déconstruction du Bistro Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.389 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – UMQ – COTISATION COUVRANT LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de l'avis 2023, au montant de 4 787.90 \$, toutes taxes comprises, à l'UMQ pour la cotisation couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.390 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PHARMACIE JEAN COUTU - PROJET DES QUARTIERS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 0214-J0214PCA03-20450, au montant de 1 120.14 \$, toutes taxes comprises, à la Pharmacie Jean Coutu pour l'achat de confiseries pour offrir à des personnes âgées.

Il est également résolu que ce montant soit payé équitablement entre les budgets prévus pour les projets des quartiers de Newport, Pabos Mills, Pabos et St-François.

Il est également résolu que la balance du montant total soit prélevée des dons de la ville pour les quartiers de Chandler Ouest et Chandler Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.391 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – COOP IGA CHANDLER – PROJET DE QUARTIERS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 2984, au montant de 279.92 \$, toutes taxes comprises, à COOP IGA CHANDLER pour l'achat de dindons surgelés qui seront offerts à des familles pour Noël.

Il est également résolu que cette facture soit payée équitablement avec le budget des projets des quartiers St-François, Newport et Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.392 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - HUOT – PROJET DE

QUARTIER PABOS MILLS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 5531818, au montant de 1 604.096 \$, toutes taxes comprises, à RÉAL HUOT INC., pour l'achat de 2 tuyaux PEHP nécessaires au drainage du secteur Chemin de la Pointe, quartier Pabos Mills

Il est également résolu que cette facture soit payée à même le budget prévu pour les projets du quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.393 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - SOLIDEL CANADA INC.- PROJET DE QUARTIER CHANDLER OUEST

Il est proposé par Raynald Leblanc appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 18, au montant de 1 910.88 \$, toutes taxes comprises, à SOLIDEL CANADA INC., pour l'achat d'un luminaire installé sur le site Gaspésia.

Il est également résolu qu'un montant de 1 201.48 \$ soit prélevé du budget de quartier Chandler Ouest pour payer une partie de cette facture et que la balance soit prélevée du budget de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.394 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU que la Ville de Chandler a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de

l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyée par madame la conseillère Josée Collin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Chandler approuve les dépenses d'un montant de **68 998.05\$** relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221220.395 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 17 h 43.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier